

Forum public « Le droit, ça dit quoi, on en fait quoi ? »
Carpentras, Toulon, Marseille, 23 au 27 mai 2003



Nos droits : comment se mobilise-t-on pour agir ensemble ?

Toulon, 26 mai 2003

ACTES

Programme 2000/2003 « Le droit, une valeur d'échanges et de solidarités Nord/Sud »

SOMMAIRE

Présentation générale de la journée	p 3
Thème, objectifs et enjeux	p 3
Méthode de travail et déroulement des travaux	p 4
Mode de restitution des travaux	p 4
Synthèse des travaux	p 6
1. Comment passer d'un vécu individuel à l'action collective ?	p 6
. Démystifier le droit	p 6
. Prendre conscience que l'on a des droits	p 6
. Prendre conscience de sa capacité à agir	p 6
2. Les différents niveaux et formes d'action collective	p 7
. Les contextes	p 7
. Les formes	p 7
. Les niveaux	p 7
3. Les enjeux de l'action collective	p 8
. Le droit n'est qu'un outil au service de la satisfaction de besoins collectifs	p 8
. Changer les rapports de forces	p 8
. De nouveaux modes de solidarité	p 8
4. Les limites de l'action collective	p 9
. La logique individualiste	p 9
. La difficulté de coordonner les actions	p 9
5. La place des professionnels du droit dans les actions collectives	p 10
. Du général...	p 10
. Au particulier	p 10
6. La pérennisation des actions collectives	p 10
ANNEXES	p 11
Programme détaillé de la journée	p 12
Présentation de la méthode Université(s) du citoyen	p.13
Publications mises à la disposition du public	p 15
Remerciements	p 17

Nos droits : comment se mobilise t-on pour agir ensemble ?

Présentation générale de la journée
--

Thème, objectifs et enjeux

Cette journée d'échanges et d'auto-formation s'est tenue dans le cadre du Forum intitulé « *Le droit, ça dit quoi, on en fait quoi ?* », organisé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du 23 au 28 mai 2003. Ce Forum entendait proposer un cadre d'échanges et de formation autour de démarches et pédagogies d'action qui visent à ce que les personnes, les populations, dans *les Suds* comme dans *les Nord*s, soient en capacité de s'appropriier le droit et l'utiliser comme un outil d'autonomie et de développement.

Le Forum a rassemblé 10 organisations témoins d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe¹, ainsi que des habitants et acteurs associatifs de la région. Il s'est déroulé autour de trois thèmes spécifiques ; chacun de ces thèmes ayant fait l'objet d'une ou deux journée(s) de travail organisée(s) dans une ville différente.

Le présent document rend compte des travaux de la journée intitulée « *Nos droits : comment se mobilise t-on pour agir ensemble ?* » qui a eu lieu au CREPS des Lices, à Toulon, le lundi 26 mai 2003. Cet événement a regroupé environ une cinquantaine de participants (organisations témoins, habitants et acteurs associatifs du Var).

Les deux autres journées ont été consacrées, respectivement, à la résolution alternative des conflits (journées « *Croisons nos droits - Pratiques populaires de résolution des conflits* », Carpentras, les 23 et 24 mai 2003) et aux pédagogies de formation au droit (journée « *Comprendre le droit pour agir* », Marseille, le 27 mai 2003).

Objectifs généraux du Forum

- Echanger sur le rôle que le droit peut jouer en tant qu'outil d'autonomie et de développement, lorsqu'il est véritablement approprié par les personnes ;
- Interpeller les participants sur leur propre relation au droit et leur propre capacité à l'utiliser et à devenir des acteurs de droit à part entière ;
- Contribuer à un travail d'auto-formation par la confrontation d'expériences, de réflexions et de savoir-faire entre personnes, organisations et associations de régions et de cultures différentes ;
- Engager, le cas échéant, un processus d'échanges et de partenariats susceptible de perdurer au-delà du Forum.

¹ Afrique : Cameroun, Congo, Maroc, Sénégal ; Amérique latine : Argentine, Brésil, Uruguay, Venezuela ; Europe : France, Italie.

Méthode de travail et déroulement des travaux

Selon la méthode de travail utilisée et conçue par l'Université(s) du citoyen, la journée s'est déroulée en deux temps principaux : le matin, un travail des participants en groupes ; l'après-midi, un moment d'échanges autour des préoccupations et questions abordées en matinée.

Groupes de travail (10h00 – 12h30)

Les participants ont été répartis en 4 groupes de travail réunissant une ou deux organisation(s) témoin(s) en provenance d'Afrique, d'Amérique latine et/ou d'Europe, ainsi que des habitants et acteurs associatifs du Var.

L'animation de ces derniers a été assurée par l'Université(s) du citoyen, en collaboration avec Juristes-Solidarités, RASSADJ et ECLORE, à partir d'un fil conducteur destiné à faciliter la parole des participants et l'articulation des débats. Entre autres éléments conducteurs proposés : problèmes de droit rencontrés ; actions entreprises ; résultats ; pistes de proposition....

Les échanges se sont réalisés selon des règles pré-établies, propres à la méthode Université(s) du citoyen : respect et écoute de la parole de l'autre, prise de notes, désignation d'un porte-parole (habitant), etc.

Le travail a débuté par la présentation des expériences des organisations témoins, suivi d'un temps pour que chaque participant puisse poser les questions souhaitées et approfondir l'un ou l'autre aspect de l'expérience. Le débat s'est ensuite élargi aux situations vécues par les habitants et acteurs associatifs locaux et à leurs expériences relatives à l'action collective.

Restitution des travaux de groupe et débat (14h00 – 16h00)

L'après-midi a débuté par la lecture par chacun des 4 portes- paroles du rapport contenant les réflexions, questionnements et pistes de proposition qui avaient été développés au sein de son groupe.

Différents points de débats ont été dégagés à la suite de ces lectures. Ils ont été discutés et approfondis par l'ensemble des participants.

Mode de restitution des travaux

Le parti pris du présent rapport est de rendre compte des résultats de cette journée à partir d'axes de réflexion et de discussions qui se sont révélés, dans les travaux de groupes comme en plénière, au centre de la problématique « action collective », que ces axes aient formellement constitué ou non l'ossature des débats.

En conséquence, la synthèse proposée ci-après ne vise pas à restituer de façon chronologique l'enchaînement des différents échanges menés en groupes et en plénière, mais à rendre compte des principales réflexions et discussions produites collectivement. Elle a été réalisée à partir de l'ensemble des prises de notes et rapports rédigés par l'équipe de rédaction.

Axes de réflexion et de discussions retenus

- Comment passer d'un vécu individuel à l'action collective ?
- Les différents niveaux et formes d'action collective
- Les enjeux de l'action collective
- Les limites de l'action collective
- La place des professionnels du droit dans les actions collectives
- La pérennisation des actions collectives

Nos droits : comment se mobilise t-on pour agir ensemble ?

Synthèse des travaux

1. Comment passer d'un vécu individuel à l'action collective ?

Les participants ont convenu que ce passage de l'individuel au collectif reposait et s'accompagnait d'une démarche de modification de notre rapport au droit qui impliquait, notamment, les étapes suivantes.

Démystifier le droit

Un travail de démystification du droit est nécessaire préalablement à la mise en œuvre d'actions juridiques collectives : avant d'aborder ce qu'est le droit et se rendre compte qu'on peut le changer en se mobilisant, il est important que les personnes soient en mesure de dépasser leurs appréhensions par rapport à lui, de dépasser leur peur de la loi.

L'objectif de ce travail de démystification est de rompre avec l'idée d'un droit intouchable et inaccessible, à la seule portée des juristes professionnels, pour à l'inverse, le considérer pour ce qu'il est ou devrait être : une matière vivante, possible objet de critiques et de contestations ; susceptible, si nécessaire, de transformation.

Prendre conscience que l'on a des droits

La connaissance de ses droits est apparue pour les participants, comme une des premières étapes à franchir avant de pouvoir les revendiquer. Beaucoup de personnes, et en particulier les plus en difficulté, restent non seulement dans l'ignorance de leurs droits, mais dans l'ignorance qu'elles ont des droits.

Pour y remédier, les organisations d'appui² utilisent un certain nombre d'outils pour faciliter cette prise de conscience : permanences juridiques gratuites, diffusion de brochures, utilisation de matériels pédagogiques, diffusion d'émissions radio, animations, etc.

(un stand de présentation des outils d'information et de sensibilisation produits par les organisations témoins a été mis à la disposition des participants au cours de la journée)

Prendre conscience de sa capacité à agir

A cet effet, les organisations d'appui ont estimé que leur travail devait consister à créer autant que possible les conditions nécessaires à la mise en mouvement des personnes.

- La nécessité de créer dans les quartiers, villages et autres zones de vie communautaire, des espaces réguliers de rencontres et de débats a été notamment soulignée. Ces espaces peuvent constituer des lieux d'expression, d'échanges, où les personnes confrontées aux mêmes problèmes ou besoins seraient en mesure de faire apparaître leur point de vue, de revendiquer ce qu'elles veulent faire valoir dans la situation où elles se trouvent, de repérer leur capacité juridique, personnelle et collective, à agir et changer le cours des choses.

² Ce terme renvoie à toutes les organisations dont le travail consiste à appuyer les populations dans l'émergence de leurs droits individuels et collectifs.

- A un autre niveau, le travail d'information et de sensibilisation au(x) droit(s) mené par les organisations d'appui peut également contribuer à favoriser l'organisation des personnes en leur permettant de mieux percevoir l'intérêt qu'il y aurait à agir collectivement.

La finalité est que les personnes se responsabilisent face aux situations qu'elles vivent, aux problèmes de droit qu'elles rencontrent, et évitent de rentrer dans des processus de « victimisation » qui trop souvent les enferment et les empêchent de se mobiliser.

2. Les différents niveaux et formes d'action collective

Le recensement effectué par les participants ne renvoie pas uniquement à des actions juridiques et judiciaires portées collectivement, mais plus généralement rend compte des différents niveaux et formes de mobilisation citoyenne identifiés dans les pays considérés.

Les contextes

Les niveaux et formes d'action collective dépendent de l'environnement social, juridique, politique existant dans chaque pays. Les risques encourus par les acteurs n'étant pas les mêmes (poursuites judiciaires, menaces, répression, emprisonnement...), les stratégies d'action sont en conséquence adaptées : actions de rue, pétitions...

Les formes

Elles sont diverses et plus ou moins structurées. Il peut s'agir de :

- mouvements collectifs spontanés (ex des Assemblées de Voisins en Argentine) ;
- mouvements encadrés, appuyés par des associations, collectifs, syndicats... ;
- mouvements intermédiaires (ex des mobilisations contre la guerre en Irak).

Les niveaux

- Les actions collectives ne sont pas seulement orientées vers l'Etat, mais vers d'autres composantes de la société civile pour les amener à prendre leurs responsabilités (partis politiques, syndicats, parlementaires...).

- Sur le rôle des médias : ils peuvent être un atout dans la mise en mouvement des personnes qui ne sont pas directement concernées par un problème. Sensibilisés sur la question, ils seront susceptibles de s'associer à la mobilisation et ainsi la renforcer.

3. Les enjeux de l'action collective

Le droit n'est qu'un outil au service de la satisfaction de besoins collectifs

Le droit et les mobilisations collectives ne sont qu'un outil. Ce n'est pas uniquement parce que l'on est démunie que l'on se met en mouvement, mais bien parce que l'on veut obtenir quelque chose qui serve nos intérêts.

Dans ce sens, il est important de définir les stratégies adéquates :

- quel est l'objectif que l'action collective cherche à atteindre ?
- le droit peut-il être un outil pour atteindre cet objectif ?
- quelles sont les possibilités de faire évoluer ce droit pour qu'il aille dans le sens de l'objectif attendu ?
- ...

Quand les enjeux sont aussi des enjeux de droit, on se mobilise pour :

- revendiquer des droits,
- exiger l'application de textes législatifs restés ineffectifs,
- exiger l'interprétation d'un texte plus en faveur des populations démunies,
- participer à l'évolution du droit ou à sa production,
- réagir à une situation de non-droit,
- ...

Dans tous les cas, les personnes doivent se sentir concernées par les enjeux et les objectifs de l'action. Elles doivent être en mesure de s'approprier la situation juridique qu'elles vivent. Les mobilisations partent donc nécessairement des préoccupations des personnes et des situations vécues au quotidien.

Changer les rapports de forces

Le droit résulte le plus souvent d'un rapport de forces entre groupes d'intérêts divergents. Le fait qu'il puisse figer les conservatismes comme favoriser les changements va dépendre de ce rapport de force et de la capacité des acteurs impliqués à dépasser la loi et faire preuve de créativité.

Changer les rapports de forces, c'est rassembler les cas individuels pour organiser la mobilisation, en partant du principe que les personnes organisées collectivement seront plus fortes et plus efficaces pour peser sur le système juridique et sur les politiques publiques.

De nouveaux modes de solidarité

Au-delà de la recherche et de la mise en oeuvre de solutions juridiques adaptées aux situations vécues, l'action collective favorise deux phénomènes : elle contribue à l'émergence de dynamiques locales entre les personnes impliquées dans une lutte ou une action juridique donnée ; elle constitue, à l'échelle de la planète, un support d'échanges et de solidarités entre tous ceux qui luttent et qui agissent pour leurs droits.

Au niveau local, les actions collectives proposent et expérimentent de nouveaux modes de relation sociale, renvoient à des formes originales de solidarité, de responsabilité et d'organisation pouvant, en elles-mêmes, constituer des objectifs à atteindre et des modèles à reproduire ou à adapter.

A l'échelle de la planète, les actions collectives invitent à des solidarités plus larges autour de valeurs humaines et d'une pédagogie d'action communes, qui, quelque soit le contexte, visent à faire des personnes des acteurs de droit(s) à part entière.

4. Les limites de l'action collective

La logique individualiste

- Certains participants ont mis en avant le fait que notre environnement de vie était, culturellement, obstacle à l'action collective. Le droit de propriété, par exemple, un des piliers sur lesquels reposent nos sociétés, isole les personnes et les oppose en créant des intérêts divergents selon les situations vécues.

- Par ailleurs, peut-on arriver à articuler des actions individuelles qui restent parfois nécessaires (gestion de l'urgence...) et des actions collectives ? Au niveau des organisations d'appui, les actions individuelles sont souvent conduites au détriment des actions collectives.

La difficulté de coordonner les actions

- Les questions globales ne sont pas posées et il existe souvent un manque de coordination entre les actions qui sont menées pour faire évoluer une même situation juridique. Dans la plupart des cas, chaque groupe d'habitants, chaque association reste cantonné aux questions, aux revendications de droits qui concernent leur quartier ou la thématique qu'ils traitent. Lorsque les actions sont trop spécifiques, elles risquent de ne pas être suffisamment fédératrices. Il est difficile de mener des actions coordonnées entre tous et réellement collectives.

- Il arrive aussi que la mobilisation elle-même soit dépassée et noyée par des thèmes plus théoriques dans lesquels les gens ne se retrouvent plus forcément, provoquant leur démobilisation.

- Les actions collectives risquent à tout moment d'être instrumentalisées. Comment faire pour l'éviter ?

5. La place des professionnels du droit dans les actions collectives

Du général...

Lorsqu'on est confronté à une situation de droit, si le premier partenaire rencontré est un juriste professionnel, on ne passe que très rarement d'une situation individuelle à une situation collective, car bien souvent sa stratégie d'action sera limitée par le droit formel qui est pensé comme l'expression de la volonté générale.

Le juriste professionnel est pris par le système légal et judiciaire impliquant une logique et une stratégie propres, différentes souvent de celles portées par les actions populaires. Dans la plupart des cas, ces différentes stratégies ne se rencontrent pas. Les actions collectives sont menées par les militants, pas par les juristes. Les juristes apportent les outils nécessaires à la mobilisation, mais ce n'est pas eux qui la produisent.

Au particulier

A côté de cette tendance générale, dans les actions de sensibilisation et d'information au droit nécessaires à la mise en mouvement des personnes, certains professionnels du droit militants font un travail remarquable de proximité et contribuent à rapprocher le droit des citoyens.

6. La pérennisation des actions collectives

Sans vraiment trancher, les participants ont fait valoir deux positionnements opposés, chacun lié aux expériences vécues plus ou moins réussies.

La pérennisation d'une action collective ne peut avoir lieu que si elle s'inscrit sur le long terme, dans le cadre d'un projet politique de changement de société. Il faut donc se fixer des objectifs collectifs globaux et amener les politiciens à s'y intéresser en établissant le dialogue et en restant vigilant pour ne pas perdre son indépendance.

Mais faut-il vraiment chercher à pérenniser une action collective, faut-il forcément chercher à la structurer avec le temps : un mouvement collectif peut ne pas être structuré. Ne vaut-il pas mieux chercher à régler un problème après l'autre plutôt que d'avoir une approche trop globale ?

Paris, le 15 septembre 2003

ANNEXES

Forum “Le droit, ça dit quoi, on en fait quoi ?”
(Carpentras, Toulon, Marseille, 23-28 mai 2003)

Programme détaillé de la journée du lundi 26 mai 2003
--

Nos droits : Comment se mobilise t-on pour agir ensemble ?

Revendiquer des droits ou l'application de textes législatifs restés ineffectifs, proposer d'autres interprétations juridiques plus en faveur des populations les plus démunies, participer à l'évolution, voire à la production du droit, nécessite souvent de rassembler les cas individuels pour organiser la mobilisation, en partant du principe que les personnes organisées collectivement seront plus fortes et plus efficaces pour peser sur le système juridique et sur les politiques publiques. L'enjeu : agir ensemble pour acquérir plus de poids, modifier les rapports de force, réclamer une solution globale et collective...

Organisateur principal : Université(s) du citoyen - Var

09h00 - 09h30 **Accueil** des participants

09h30 - 10h00 Introduction à la journée

- Thème, objectifs et enjeux (Juristes-Solidarités)
 - Présentation des organisations témoins et des contextes socio-économiques des différents pays concernés (Juristes-Solidarités)
 - Méthode de travail (Université(s) du citoyen)
-

10h00 - 12h30 Groupes de travail

Chaque groupe de travail rassemblera des habitants et acteurs associatifs de la ville de Toulon (12 personnes au maximum), ainsi que 1 à 2 organisations témoins d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Europe.

10h00 - 10h20 **Présentation de l'expérience** de l'1 ou des 2 organisations témoins (10 mn par présentation).

10h20 - 10h50 **Discussions** autour de(s) expérience(s) présentée(s)

10h50 - 12h30 **Elargissement du débat** aux situations vécues par les habitants et acteurs associatifs du Var.

12h30 - 14h00 Déjeuner

14h00 - 16h00 **Restitution** des travaux des groupes de travail et **débat**

Les travaux des différents groupes de travail seront rapportés et discutés en vue d'approfondir les réflexions, d'en assurer la synthèse et d'envisager, le cas échéant, des perspectives d'échanges à l'issue du Forum.

16h00 Clôture de la journée

- annexe 2 -

<i>Présentation de la méthode Université(s) du Citoyen</i>
--



Jo ROS a fondé en 1992 l'Université(s) du Citoyen, en partant du constat qu'« il est difficile de se déplacer d'un espace privé où les habitants sont à l'aise parce qu'ils peuvent dire des choses avec leurs mots, leur langage, vers un espace public qui nécessite des règles du jeu : une argumentation, des propositions écrites, ... »

LA FINALITE : L'Université(s) du Citoyen a pour finalité de créer les conditions de la participation des habitants à l'action publique

L'ENJEU :

L'enjeu du projet de l'Université(s) du Citoyen est de transformer les pratiques existantes des habitants, des professionnels et des décideurs institutionnels et politiques, afin de rendre leur rencontre constructive.

Il s'agit d'arriver à une co-production habitants / professionnels / décideurs, partant du principe que tout habitant est porteur d'un savoir complémentaire à celui des décideurs et des professionnels.

En effet, c'est une méthode qui contribue à développer (de la prise de conscience à la mise en œuvre) la compétence des habitants, et à la valoriser auprès des pouvoirs publics et/ou des élus.

LE POSTULAT :

Toute personne possède un savoir sur son environnement de vie et des idées pour l'améliorer. Par conséquent, elle est une ressource dans l'élaboration de tout ce qui relève de l'action publique.

LES PUBLICS :

Les habitants : cette méthode vise plus particulièrement ceux qui, pour des raisons socio-économiques, culturelles ou autres, sont les plus éloignés de l'espace du débat et de la décision publique.

Elle permet d'acquérir des connaissances afin de comprendre les données et contraintes d'un problème, de se former aux modalités d'une prise de parole publique et porteuse d'intérêts collectifs.

Les professionnels : personnes salariés et bénévoles qui sont en relation avec la population d'un même territoire et/ou qui sont concernées par les projets de développement de ce territoire.

La méthode permet de s'approprier des outils méthodologiques en matière de participation des habitants et de nouvelles formes d'intervention.

Les décideurs institutionnels et politiques :

Cette méthode permet de s'appuyer sur l'expertise coproduite des habitants et des professionnels de terrain dans l'élaboration de l'action publique ou d'actions de concertation.

LES FONDAMENTAUX :

- *Le déplacement de la sphère privée vers l'espace public ou comment s'approprier l'espace public*
- *Le passage de la parole émotionnelle à une parole construite ou comment construire la parole collective*

LA MISE EN ŒUVRE :

Elle repose sur l'organisation et l'animation d'espaces de formation à la participation en direction des habitants (les assemblées plénières et les ateliers citoyens) par des personnes formées à la méthode Université(s) du Citoyen et qui adhèrent à la démarche.

- Annexe 3 -

- Publications proposées à l'espace librairie -

Publications proposées par les organisations témoins

IELSUR

. Instrumentos internacionales de derechos humanos Universales y regionales vigentes en el ordenamiento jurídico interno, *Compiladores : Sra Gabriela ZILIANI, Dr. Fernando PARDUCCI, Dr. Jorge Eduardo PAN IELSUR, Montevideo, 1998, 616 pages.*

. Enfoque jurídico-social sobre discriminación en VIH/SIDA, *Dra. Patricia ONGAY, A. S. María de los angeles SALGADO, IELSUR, 1999, 40 pages.*

. Brochures (IELSUR, 1998)

1. Textos fundamentales sobre derechos humanos, 52 pages
2. Derechos y garantías fundamentales, 52 pages
3. Procedimiento constitucional y legal de detención de personas, 20 pages
4. Garantías de las personas privadas de libertad, 56 pages
5. Derechos de la mujer, 36 pages
6. Derechos del niño, 100 pages

ADFM

. Les discriminations à l'égard des femmes dans la législation pénale marocaine (ouvrage bilingue), *Michèle ZIRARI, Editions Le Fennec, Casablanca, 2001. 90 pages.*

. L'image de la femme et les violences symboliques à son égard au Maroc, *élaboration : Michèle ZIRARI / coordination : Leila RHIWI, ADFM, 2000, 44 pages.*

. Rapport d'activités février 1997, janvier 2000, *ADFM, 2001, 48 pages.*

. Mémoire : Projet d'amendements au code électoral (bilingue), *Collectif d'ONG, 2001, 16 pages.*

. Convention CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), *rapport parallèle. Elaboration : Rabéa NACIRI, Amina BELÂOUCHI - Coordination : Rabéa NACIRI, ADFM, 2001, 135 pages.*

. L'état de l'égalité dans le système éducatif au Maroc, *ADFM, 2002, 102 pages.*

ASSOAL

. La tribune du citoyen n° 015 (janvier 2003) et 016 (février 2003), *Bulletin d'information et d'éducation citoyenne, publié par ASSOAL et le Réseau national des habitants du Cameroun (RNHC)*

. Propositions citoyennes pour moins de pauvreté et plus de démocratie au Cameroun, *supplément au n°015 de La tribune du citoyen, avril 2003*

. Fiches d'expériences " Pour dialoguer ensemble et apprendre la décentralisation ", *dossier coordonné par Jules Dumas NGUEBOU, Editions du CRDL, Collection Dialogues et citoyenneté, YAOUNDE, 2002, 117 pages.*

. Lettre d'information et d'échange du CRDL, N° 010. Novembre 2002.

BALCÃO DE DIREITOS (Brésil)

. 5 años de compromiso social, 2003, 38 pages

. Balcão de Direitos, Resoluções de conflitos em favelas do Rio de Janeiro, *Paulo Jorge Ribeiro e Pedro Strozenberg, Imagenes e Linguagens, 2001*

Publications de Juristes-Solidarités, ECLORE et RASSADJ

. brochure « Prenons nos droits en main », 12 pages, textes et photos, (disponible en français, espagnol et anglais)

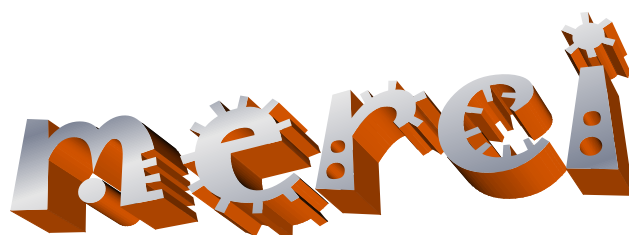
. brochure « Le droit à l'épreuve des faits », 28 pages, textes et photos, (disponible en français, anglais et espagnol)

. « Quand le droit fait l'école buissonnière », Patricia Huyghebaert et Boris Martin, Juristes-Solidarités, Co-éditions Charles Leopold Mayer et Descartes & Cie, Paris, septembre 2002.

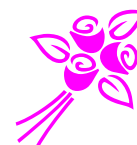
. « Le Courrier de Juristes-Solidarités », numéro 25, (publication disponible en anglais, espagnol et français).

. « Pratiques du droit, productions de droit : initiatives populaires », Juristes-Solidarités, Tome I, sept. 96 (disponible en anglais, espagnol et français), Tome II, sept. 96 (disponible en espagnol et français), Tome III, déc. 99 (disponible en français).

Remerciements



Nous tenons à remercier la Fédération des Œuvres Laïques du Var, et tout particulièrement Mme Josette LAGADEC, pour son accueil chaleureux dans ses locaux.



MERCI

A Adriana, Brice, Jules Dumas, Luis, Luísa, Mína, Pedro et Rokhaya, des groupes du Sud pour leur participation et leur apport d'expériences.



Un clin d'oeil
tout particulier à nos amis italiens,
Maria-Rosaría, Rosa, Gianni et Alessandro.

Et puis aussi à :

Anne, Catherine et Catherine, Cathy, Céline, Christiane, Claire, Dominique et Dominique, Emilie, Emmanuel, Eugène, Gilbert, Hana, Huguette, Jean, Jean-Claude, Joëlle, Josette, Laetitia, Laure, Lionel, Louis, Maria-Teresa, Martine, Max, Najet, Nathalie, Nathalie, Patricia, Paulette, Raoul, Roland, Thérèse, et les autres....

l'équipe de
l'Université(s) du Citoyen Var